



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 46680

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'intérêt de la ratification de l'ordonnance n° 2003-850 du 4 septembre 2003 portant simplification de l'organisation et du fonctionnement du système de santé ainsi que des procédures de création d'établissements ou de services sociaux ou médico-sociaux soumis à autorisation. Le projet de loi (n° 89-03/04) relatif à cette ratification est en instance depuis le 26 novembre 2003.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre sur l'intérêt de la ratification de l'ordonnance n° 2003-850 du 4 septembre 2003 portant simplification de l'organisation et du fonctionnement du système de santé ainsi que des procédures de création d'établissements ou de services sociaux ou médico-sociaux soumis à autorisation. Le ministre lui précise que cette ordonnance a été ratifiée par l'article 4 V de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46680

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7108

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10321